

FAITS DIVERS.

SIGN. SMITH.—Nous voyons par le Spectator de Québec que Mgr. Smith, évêque de Glasgow, est maintenant à Québec; S. G. se retire au palais Archépiscopal.

LORD ELGIN.—Lord Elgin est de nouveau descendu à Beaumont, vendredi dernier.

STATISTIQUE.—Il paraît par un dernier recensement de la population de Toronto, que le nombre total de ses habitants se monte à 23,505, ce qui fait une augmentation de 2,480, ou de 12 par cent pendant l'année dernière.—Le recensement du district de Home donne le chiffre de 82,941, ce qui fait une augmentation de 23,826, ou de 40 par cent depuis le dernier recensement qui s'est fait en 1842.

COURSES.—Nous voyons par le Morning Chronicle de Québec que le coursier [St. Laurent] de M. Prendergast a été vainqueur dans la course des trotteurs.

AUX CORRESPONDANTS.—M. V. G. lettre reçue avec argent; nos remerciements pour le tout.

UN ON DIT.—On dit que l'hon. R. Sullivan va être nommé juge en place de feu l'hon. Jones. L'hon. Price succéderait à M. Sullivan, l'hon. Cameron prendrait la place de M. Price et M. H. H. Merritt serait nommé pour remplir la charge de M. Cameron.

INCENDIE.—Samedi après midi, le feu s'est déclaré sur la rue St. Catherine dans une maison occupée par M. Allen. Le feu a été éteint bientôt.

DÉBENTURES.—Le gouvernement, dit la Gaz. Off. de samedi, a admis pour £18,592 de débentures.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES.—Ce soir, il y a à 7 heures des assemblées publiques dans les différents quartiers de la ville pour établir une patrouille publique.

SHERWOOD.—L'hon. H. Sherwood, dit le globe de Toronto, tâche de se consoler de sa chute ministérielle par les honneurs civiques. Il paraît qu'il se présente dans un quartier de Toronto pour se faire élire au conseil de ville, et des malins disent que c'est pour occuper encore une fois le fauteuil de la mairie.

TÉLÉGRAPHE.—Nous voyons par le Mercury de Québec que le télégraphe entre Québec et la Pointe aux Pères (Rimouski) est en pleine opération.—En avant donc!

AVOCAT.—Un ami nous écrit de Québec que M. J. O. F. Braün vient d'être admis à la pratique du Barreau. Nous souhaitons au nouvel avocat tout le succès qu'il mérite.

JUGEMENT.—Le soldat du 19e régiment, qui a tué il y a quelques semaines son camarade, vient de subir son procès et est condamné à être exécuté le 5 septembre.

ERRATUM.—Sur la 10e page, au lieu de dire: "s'adresser à MM. les curés des diocèses de Québec et de Bytown," il faut lire: s'adresser à MM. les curés des diocèses de Québec et de Montréal.

DOMMAGES.—Les dommages causés en France par les événements qui ont eut lieu dernièrement dans Paris, sont estimés à 10,000,000 de francs ou environ £400,000 sterling.

PATATES.—Une lettre privée reçue en cette ville, de Cork, en date du 10 juillet, dit qu'en Irlande, la récolte de patates cette année, promet beaucoup, et qu'elle est la plus abondante qu'il y ait eu de temps immémorial.

CUBA.—Des nouvelles de Cuba portent que l'insurrection y a éclaté, et que des engagements sérieux ont eu lieu entre les troupes et les insurgés; il y a eu un grand carnage. Les insurgés ont été vaincus.

PROPHÉTIES.—On dit qu'un moine d'Orval, du nom de Philippe Olivarius, prédit, en 1544, tous les événements remarquables de ce siècle. On s'est entretenu pendant longtemps, en Allemagne des mots suivants que le moine répétait souvent: je ne voudrais pas être roi en 1818; je ne voudrais pas être soldat en 1849; je ne voudrais pas être fossoyeur en 1850; mais je serais ce qu'il vous plairait en 1851.

SYMPATHIES.—On dit que les sympathiseurs irlandais des États-Unis s'organisent activement à New-York dans l'intention d'évacuer le Canada, on ajoute même que des dépêches ont été reçues à ce sujet.

SAGUENAY.—Le public a été informé par le Canadien dans son numéro du 18 juillet, que le vapeur l'Alliance, parti la veille pour une expédition dans la Saguenay, avait à son bord le grand commandant et quelques agents de police, chargés d'arrêter plusieurs individus de la Grande-Baie, accusés d'avoir illégalement démolé une maison. Nous avons été péniblement affecté de voir au retour du steambot 16 ou 17 habitants qui nous ont paru respectables, traînés publiquement à la prison, d'où il ne sont sortis qu'après que des personnes généreuses et sensibles, avaient fait des démarches pour les faire admettre à caution. Nous avons pu constater que les cautions se présentèrent en foule pour les faire élargir. Voici le fait tel qu'il nous est rapporté par des personnes dignes de confiance. M. Louis Mathieu avait fait l'acquisition d'une petite maison, bâtie sur le terrain de l'église de la Grande-Baie. Cette maison était payée £15. Le vendeur n'avait eu la permission de placer sa petite maison sur ce terrain qu'à la condition de l'élever dans un temps convenu. M. Mathieu, crut sans doute de bonne foi, que l'emplacement lui appartenait comme la maison, quoiqu'il n'eût aucun titre, et se mit à y construire une grande maison. Somme toute, profit des marguilliers, rien ne fut écouté. Alors les marguilliers et les habitants de la paroisse, ayant délibéré ensemble publiquement à la porte de l'église, et voyant qu'on ne pouvait attendre de la justice à Québec, que des délais indéfinis et des frais ruineux, résolurent de prendre les matériaux de la maison qu'on commençait à lever et de les exposer hors du terrain de l'église; ce qui fut fait immédiatement. Le grand jury n'a pas trouvé matière à poursuite contre eux. Nous apprenons que ces gens, pauvres pour la plupart, sont des plus respectables de l'endroit, et nous sommes chargés d'exprimer leur reconnaissance aux personnes bienveillantes qui ont bien voulu prendre intérêt à leur sort et les soulager. Nous regrettons bien sincèrement que ces personnes aient été dans la nécessité de se faire eux-mêmes justice. Ce fait seul devra convaincre le gouvernement de l'urgence nécessaire d'établir en ces lieux un tribunal judiciaire, d'adopter immédiatement des mesures qui assurent et le bon ordre et la paix dans cette partie si intéressante du pays. Nous espérons pouvoir donner prochainement quelque détail sur cette colonie naissante, qui intéressera nos amis de la colonisation.

TEMPÉRANCE.—Berthier a été ces jours derniers, le théâtre de l'un des plus beaux spectacles, dont nous ayons jamais été témoin. A la voix de messrs Chiniqy, 3,418 personnes se sont enrôlées sous la bannière de la Tempérance, et, dans les journées de samedi, dimanche et lundi derniers, ce nombre ajouta à celui de huit autres paroisses, qui déjà avaient arboré cet étendard sauveur, porte à 13,016, le total

des personnes qui ont renoncé à l'usage des boissons fortes, dans neuf paroisses de notre comté. Le détail en est comme suit; Berthier 3,418; Dailleboit 600; Industrie-1,500; Kildare 790; St. Barthelemy 1550; Ste. Elizabeth 2,400; St. Félix 730; St. Norbert 328; St. Paul 1,300. Plusieurs exemples de désintéressement et de zèle pour cette cause sacrée, sont encore venus ajouter à l'enthousiasme et à l'élan imprimé par l'éloquent prédicateur. Ainsi, comme nos lecteurs le savent déjà, à St. Paul on se cotisa pour acheter les boissons fortes, et on les brûla publiquement; à Dailleboit, on fit la même chose; à St. Elizabeth, une souscription se forma spontanément et on paya à l'arbergiste du lieu, le montant de sa licence, et sa maison fut changée en hôtel de Tempérance.

ACCIDENT.—Une maison d'école, à l'Original, a été frappée par la foudre, le 13 juillet dernier; nous regrettons d'apprendre que l'instituteur et presque tous ses élèves ont été blessés, plusieurs très sévèrement, et qu'un jeune enfant a été tué sur le champ.

CHEMIN DE FER DE L'INDUSTRIE.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir que cet ouvrage se poursuit avec activité et que déjà le chemin est ouvert jusqu'au fleuve; de sorte que l'on pourra terminer dans cette saison les travaux de nivellement de ce chemin.

ACCIDENT.—Nous apprenons qu'un Irlandais du nom de Bartley ou Bentley, âgé d'une vingtaine d'années, employé dans les chantiers, s'est noyé en conduisant sur la Rivière Chaudière, quelques pièces de bois. L'accident est arrivé un peu au-dessus de la chapelle Saint-Georges, Aubert-Gallion, vendredi le 25 du mois dernier. L'infortuné laissa son radeau pour monter un canot d'écorce et avec lui la frêle embarcation chavira.

ARRIVÉE.—M. l'abbé Proulx, prêtre de l'archevêché est arrivé du Saguenay où il était allé, accompagnant Mgr. le coadjuteur. Monseigneur et les autres prêtres de sa suite doivent être ici, mardi.

MORT DE LA COMTESSE DE GREY.—La comtesse de Grey est morte le 2 juillet, dans l'après midi, après une longue maladie dans laquelle elle montra la plus grande résignation. La défunte était la plus jeune des filles de William Willoughby, premier comte de Enniskillen et sœur du comte de Belmore. La comtesse était née le 22 juin, 1784, et s'était mariée au comte de Grey, le 20 juillet 1805. Elle laisse deux filles, la comtesse Cowper et Lady Mary Viner qui étaient présentes à sa mort.

MORT DE HENRY ZSCHOKKE.—Le célèbre écrivain Allemand, Henry Zschokke, est mort à Aarau en Suisse, le 27 juin, dans la 78ème année de son âge. Son nom remplit une belle page dans les annales de la littérature Allemande, et de l'histoire de la Suisse. Natif de Maglebourgh, en Prusse, Zschokke commença sa carrière par s'associer à une troupe de comédiens ambulans, et ensuite il se livra à l'étude de la philosophie et de la théologie à Francfort-sur-l'Oder. Après plusieurs années de voyages et d'aventures diverses, il se dévoua à l'éducation de la jeunesse, et fixa sa résidence en Suisse, vers la fin du siècle dernier. Il rendit d'importants services politiques à la Suisse qu'il regarda depuis, comme sa patrie adoptive. Il passa les quarante dernières années de sa vie, dans sa paisible retraite à Aarau, où sa plume n'a cessé de produire d'utiles œuvres de philosophie, d'histoire de critique et d'imagination.

DANGER DE DORMIR EN PLEIN VENT.—Avant-hier soir, un habitant de North Moore street regardait son domicile, après une laborieuse journée. Accablé par la chaleur, il s'assit sur les marches d'une maison, et ne tarda pas à s'endormir. Vers minuit, il fut réveillé par un mouvement inaccoutumé dans la région de son poche de montre; mais il était trop tard: en ouvrant les yeux, il aperçut un homme qui fuyait, et bientôt il reconnut avec désespoir qu'on lui avait emporté son portefeuille, contenant \$100, ainsi que sa montre et sa chaîne, pouvant valoir \$170. Le voleur n'a pu être rejoint.

LA Foudre.—La foudre est tombée hier, vers midi, sur le clocher de l'Eglise Méthodiste, à l'encoignure des rues Poydras et Baronne. Personne n'a été blessé, bien qu'il y eût dans l'intérieur de l'église, un grand nombre de membres de la Congrégation qui assistaient aux exercices du dimanche. Le fluide a été entraîné dans le sol par le paratonnerre.

JAMAÏQUE.—Nous avons reçu des journaux de Kingston jusqu'au 3 courant. Ils annoncent que les affaires, dans les Antilles anglaises, sont dans le plus déplorable état. La récolte promet cependant d'être abondante.

LES RECOLTES.—Le Conceptus Intelligencer nous apprend qu'une semaine de beau temps a rendu aux récoltes du coton et du maïs dans le Nord de l'Etat, la belle apparence qu'elles avaient avant les fortes pluies de ces jours derniers.

INDE ANGLAISE.—On a reçu, par voie extraordinaire, des nouvelles de Bombay, jusqu'à la date du 20 mai. Les affaires de Moultan se compliquent de plus en plus. Moulraj levait des troupes, fortifiait Moultan et organisait, disait-on, une armée de 30,000 hommes. On prétendait que la défection faisait des progrès parmi les troupes sikhs, et que des soldats avaient le désir de se ranger sous le drapeau de Moulraj. Il avait envoyé 3,000 hommes occuper Mittenkolia, où sont obligés de passer tous les steamers qui remontent l'Indus. Il avait aussi envoyé 3,000 hommes pour barrer le passage au capitaine Edwards de Pesbawar, mais ce brave officier avait atteint Lahore. A Lahore, les autorités britanniques étaient sur le qui-vive: une brigade d'infanterie avait été envoyée pour protéger Goidighar, la fameuse forteresse de Lahyre, où tout le trésor de l'état est placé. On dit que le khan de Bhavulpore est très favorable aux Anglais. Les affaires du roi d'Oude ne sont pas dans un état satisfaisant, et l'on annonce que les autorités britanniques seront forcées d'intervenir dans l'administration intérieure du pays.

Un journal reprochait dernièrement à M. Ledru Rollin d'avoir fait donner une ambassade, pour solde de sa facture à un tailleur auquel il devait 40,000 francs. M. de Boissy a imprimé publiquement, qu'on lui avait donné pour confère, un homme dont la profession ne peut s'écrire, mais qui datait de la ville; et la justice a reconnu, dans un commissaire du gouvernement envoyé au Havre, un assassin, ex-forgé évadé.

ATELIERS.—M. le général Cavaignac, qui avait pris l'engagement de faire connaître la situation véritable des ateliers nationaux, ainsi que les mesures qu'il aurait prescrites pour les dissoudre, a annoncé dès l'ouverture de la séance que cette formidable organisation d'ouvriers n'existait plus. Il n'a point à envelopper cette grave question de précautions et de mystère: le loyal président du conseil a signifié sans faiblesse comme sans exagération le caractère dangereux de ces ateliers, la part qu'un grand nombre de ces ouvriers ont prise à la dernière insurrection, et voulant concilier avec un juste sentiment d'humanité les devoirs sévères que lui impose la sûreté de l'ordre social, il a demandé à l'assemblée que la

paye, à titre de secours, fût encore continuée aux ouvriers sans travail, tout en brisant complètement cette organisation qui avait si long-temps menacé l'ordre et la liberté. L'assemblée a applaudi à la noble générosité de ce langage; et à la sage énergie de ces mesures.

NAISSANCE.

A la maison seigneuriale à St. Hilaire, le 5, la Dame du major Campbell a mis au monde un fils.

MARIAGE.

A l'Eglise de la Paroisse de St. Foy, le 2. Pierre Antoine Doucet, Ecuier, Greffier de la Paix, du District, à Demoiselle Marie Thérèse Delphine Bruneau, fille aînée de M. le Juge Bruneau.

A Beaumont, le 31 juillet M. Ignace Bilodeau, à Demoiselle Anastasie Turgeon, fille de feu Jacques Turgeon, ecuyes.

DÉCÈS.

A Machiche, le 30 ult., Antoine St. Louis, Ecr., lieutenant-colonel de milice et l'un des seigneurs de l'endroit, à l'âge avancé de 83 ans.

Le 4 A St. Roch, à 73 ans, Dame Marie Josephite Poitras veuve de sieurs Jacques Chalifour



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 31 juillet 1848.

La plu à Son Excellence LE GOUVERNEUR-GENERAL nommer JEAN OLIVIER ARCAD, Ecuier, Agent pour diriger l'Etablissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le comté de Mégantic, dans le Bas-Canada.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM, 1er Août, 1848.

Le Sousigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke, donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à compter du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul lot seront dispensées de l'obligation de bâtir et de résider, ce, pourvu que les défalcations voulus se fassent sur ce lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chênes-Facré, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de se procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont:

1°.—Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Townships de Ham, puis, entre les

premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf milles.

2°.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3°.—La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) par la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Goulet sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4°.—Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 piéps et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des sections gratuites de 50 acres seront également faites. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs dévoués respectives.

J. OLIVIER ARCAD,

Agent pour l'Etablissement des Townships de l'Est. Montréal, 8 août 1848. — i n 4 m

COLLEGE DE ST. HYACINTHE

L'ENTRÉE des élèves au COLLÈGE DE ST. HYACINTHE aura lieu MERCREDI LE 13 SEPT. PROCHAIN. Le prix de la pension et de l'enseignement est de £15 par année, payable d'avance en deux semestres, au jour de l'entrée et dans le cours du mois de février. Il ne sera fait aucune déduction pour absence à moins de deux mois consécutifs. Toutes les lettres adressées aux élèves doivent être franches de port. Aucun élève étranger à la paroisse ne peut prendre sa pension au village sans une autorisation du directeur.

Il n'y a point au collège d'enseignement purement élémentaire. Pour être admis, il faut savoir lire et pouvoir facilement écrire à la dictée. Collège de St. Hyacinthe 1 août 1848.

ASSOCIATION

ST. JEAN-BAPTISTE.

UNE Assemblée des Membres du Comité de Finances et de Secours, aura lieu ce jour, MARDI 18 AOUT courant, à 7 heures P. M. chez Mr. ROMUALD TRUDEAU, coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste.

LUJGER DUVERNAY

Secrétaire. Commissaire-Ordonnateur.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal, Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, P. Beaubien, A. Laocque, V. Président, Joseph Bonret, Foch-Guichet, H. Mulholland, H. Holton, Edouard Atwater, Danase Masson, Barthol. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, Henry Ludah, Joseph Grenier, L. T. Drummond.

AVIS est donné par les présentes que cette Institution sera QUATRE PAR L'ENTRÉE au tous les Dépôts qui seront faits le au après le premier jour d'août prochain.—Les versements reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les jeudis ou vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunissent régulièrement tous les samedis. Cependant, en les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,

Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

ARCHITECTURE.

HS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château, St. Louis Haute Ville Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTI de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE SORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût et ctc. Montréal, 26 mai 1848.

A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Sauguet, de 40 piéps de front sur 84 de profondeur, mesuré français, avec une maison à deux côtés dessus construite.

Pour les conditions, s'adresser au Bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire Sausigné.

JACQ. AL. PLINGUET Montréal, 11 mai 1848.